

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

ATTÉNUATION

N°41	MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) À L'ÉCHELLE DU TRIANGLE MARNAIS (GRAND REIMS, PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE, PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE)
AMBITION	Augmenter le taux de couverture des besoins alimentaires du territoire
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Prévus au sein de l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire.</p> <p>Les acteurs engagés, dont le Grand Reims, ont conclu avec le parc naturel régional de la Montagne de Reims une convention-cadre de partenariat en 2021 pour deux ans. Le PAT du triangle marnais s'articule selon 4 axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir et diversifier le tissu agricole en préservant les ressources <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la création et le maintien des fermes : Installation / transmission ; • favoriser l'accès au foncier et le préserver ; • favoriser la diversification et la restructuration des exploitations agricoles ; • soutenir le développement des productions sous SIQO ; • soutenir les pratiques agricoles préservant les ressources. - structurer les filières agricoles durables tournées vers le marché local <ul style="list-style-type: none"> • développer et soutenir les outils de transformation locaux ; • développer la commercialisation des productions locales ; • accompagner la restauration collective dans l'orientation vers des filières locales de qualité et en toute saison. - faciliter l'accès à une alimentation durable de qualité pour tous <ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser et éduquer les publics à l'alimentation durable ; • lutter contre la précarité alimentaire ; • rapprocher l'urbain et le rural : agriculture urbaine, agritourisme et loisir ; • lutter contre le gaspillage alimentaire. - valoriser les actions agricoles et alimentaires locales <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir les initiatives et innovations du territoire ; • favoriser la mise en réseau entre les acteurs du système alimentaire ; • rendre l'offre en produits locaux lisible. <p>Le plan d'actions en cours d'élaboration devra permettre de répondre à ces axes stratégiques. La feuille de route du PCAET devra accompagner les porteurs d'actions en cohérence avec des objectifs climat-air-énergie.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°33 : projet alimentaire territorial de la Montagne de Reims.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>À définir sur la base du plan d'actions</p> <p>Nombre d'actions engagées sur le territoire</p> <p>Nombre de partenaires mobilisés</p>
OBJECTIFS	<p>En cohérence avec la stratégie du PAT et les ambitions de la stratégie bas carbone, les objectifs principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le soutien des pratiques agricoles préservant les ressources - la lutte contre le gaspillage alimentaire - la sensibilisation des publics à l'alimentation durable
PORTEUR D'ACTION	Parc naturel régional de la Montagne de Reims
PARTENAIRES	<p>Grand Est</p> <p>Marne</p> <p>Chambre d'agriculture 51</p> <p>EPCL du triangle marnais et communes</p> <p>Grand Reims - directions de la transition écologique, déchets</p> <p>Caisse des écoles de la ville de Reims</p> <p>Partenaires identifiés dans le cadre du plan d'actions dont l'association Les bons restes</p>

FINANCEURS	PNRMR dans le cadre de l'élaboration du PAT Partenaires et PNRMR dans le pilotage d'actions
MOYENS HUMAINS	Chargée de mission du PNRMR
MOYENS FINANCIERS	Le parc a obtenu la reconnaissance et un financement de l'État en juillet 2020 dans le cadre du Programme National de l'Alimentation (PNA).
PLANNING	2021 : élaboration du diagnostic et de la stratégie 2022 : élaboration du plan d'actions 2023 : mise en œuvre et suivi des actions
PUBLICS CIBLES	Grand public Agriculteurs Restauration collective
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	   

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

ATTÉNUATION

N°42	CRÉATION D'UNE CONSERVERIE AFIN DE VALORISER LES INVENDUS ALIMENTAIRES ET LES PRODUCTIONS LOCALES
AMBITIONS	Augmenter le taux de couverture des besoins alimentaires du territoire Diminuer la quantité de déchets issus du service public de gestion des déchets du Grand Reims
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La création d'une conserverie répond à 2 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la quantité de déchets et plus spécifiquement la prévention du gaspillage alimentaire par une approche de gestion du déchet ; - l'accompagnement dans une démarche de résilience alimentaire du territoire et un volet opérationnel du Projet Alimentaire Territorial (PAT). <p>Bien que non définie dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Grand Reims 2020 - 2025, cette action répond aux engagements de l'axe 3 : lutter contre le gaspillage alimentaire. Cet axe concerne le gaspillage alimentaire pour une partie des biodéchets produits, en amont de toute action de valorisation. Les cibles prioritaires du PLPDMA sont les plus gros producteurs, tels que la restauration collective, la restauration commerciale et les acteurs de l'aide alimentaire.</p> <p>Dans le cadre du PAT, le territoire souhaite accompagner une évolution des cultures vers une plus forte autonomie tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. Ainsi l'action s'inscrit dans l'objectif de développer et soutenir les outils de transformation locaux.</p> <p>La transformation des fruits et légumes (par stérilisation, conserve, transformation ou cuisson) permet d'une part de relocaliser les circuits alimentaires tout en augmentant les débouchés des productions locales. Cette action s'inscrit également dans une démarche d'installation d'un maraichage urbain et de valorisation des produits des vergers.</p> <p>Une étude de potentiel de gisement intégrant un montage juridique sera la première phase du projet.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°33 : projet alimentaire territorial de la Montagne de Reims.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Phase 1 : étude territoriale de filière Élaboration de l'étude Phase 2 : Quantité de produits alimentaires détournés Emplois créés Lancement d'un AMI
OBJECTIFS	Phase 1 : étude territoriale en 2023 Phase 2 : mise en place d'une conserverie
PORTEURS D'ACTION	Phase 1 : Grand Reims - direction des déchets Phase 2 : à définir selon l'étude territoriale
PARTENAIRES	Grand Est (démarches ESS et agriculture) Chambre d'agriculture de la Marne Grand Reims - direction de la transition écologique ADEME Parc naturel régional de la Montagne de Reims ESAT et chantiers d'insertion Banque des territoires Partenaires associatifs à identifier dans le cadre de l'étude préliminaire Épiceries solidaires et acteurs de l'ESS

FINANCEURS	AMI « accélérer la transition alimentaire » Grand Est (démarches ESS et agriculture) Grand Reims - directions des déchets et de la transition écologique Chambre d'agriculture de la Marne Parc naturel régional de la Montagne de Reims Banque des territoires AAP pouvant s'intégrer dans cette démarche ADEME
MOYENS HUMAINS	Phase 1 : un chargé de mission gaspillage alimentaire en poste au sein de la direction des déchets pourra mener le pilotage de cette étude Phase 2 : à définir selon les conclusions de la phase 1
MOYENS FINANCIERS	Phase 1 : estimation 20 000 € Phase 2 : à définir selon les conclusions de la phase 1
PLANNING	Étude du potentiel en 2023 Création d'ici fin 2025
PUBLICS CIBLES	Grand public Chantiers d'insertion
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

ATTÉNUATION

N°43	MISE À DISPOSITION D'ESPACES AGRICOLES ET DE RÉSERVES FONCIÈRES AFIN DE DÉVELOPPER LE MARAICHAGE URBAIN SUR LE GRAND REIMS
AMBITIONS	Augmenter le taux de couverture des besoins alimentaire du territoire Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le Grand Reims, avec d'autres partenaires, a conclu avec le parc naturel régional de la Montagne de Reims une convention-cadre de partenariat en 2021 pour deux ans afin d'élaborer un Programme Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT du triangle marnais s'articule autour de 4 axes dont l'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous. Cet axe retient parmi ses actions le développement des initiatives d'agriculture urbaine. Dans ce cadre, l'objectif du Grand Reims concerne la mise à disposition d'espaces agricoles et de réserves foncières afin de développer le maraichage urbain. Afin d'engager cette actions, différents outils sont à déployer : - appels à projet (quartiers fertiles, maraichage) ; - mise à disposition de foncier.
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Évolution annuelle des surfaces dédiées au maraîchage
OBJECTIF	Augmenter de 200 % la surface dédiée au maraîchage à l'horizon 2030 (230 ha actuellement - base CRATER)
PORTEURS D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique Cependant le Grand Reims n'a pas la main sur les espaces ruraux privés et de fortes contraintes existent sur les milieux urbanisés (fertilité du sol, accès, sécurité, autorisations d'urbanisme...) La Chambre d'agriculture et l'Établissement Public Foncier (EPF) nouvellement créé semblent mieux adaptés pour porter cette action.
PARTENAIRES	Grand Reims - directions de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement - mission du foncier et de la gestion patrimoniale Établissement Public Foncier (EPF) Chambre d'agriculture de la Marne Parc naturel régional de la Montagne de Reims Bio en Grand Est Terres de liens Maraichers Communes Bailleurs
FINANCEUR	Grand Reims Cf. possibilités de subventions dans le cadre du PAT (porté par le PNRMR)
MOYENS HUMAINS	Actuellement < 0,1 ETP Nécessite 0,5 ETP pour un réel développement de la démarche
MOYENS FINANCIERS	10 000 € en 2022 pour l'école des jardiniers. À définir pour 2023
PLANNING	2023 : Définition d'un potentiel de surface mise à disposition 2023 et au-delà : engagement de la démarche et lancement des AMI
PUBLICS CIBLES	Agriculteurs, maraîchers
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°44	ÉLABORATION D'UN PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX PORTANT SUR L'EAU, LE SOL, LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AVEC UN COFINANCEMENT PUBLIC-PRIVÉ À DESTINATION D'AGRICULTEURS ET DE VITICULTEURS PRÉSENTS SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DU GRAND REIMS
AMBITION	Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en agriculture sont des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages (les biens et services écosystémiques).</p> <p>Le Grand Reims souhaite élaborer un dispositif lui permettant d'atteindre ses objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau, notamment sur les aires d'alimentation de captage identifiées comme prioritaires et sensibles. Ce dispositif devra donc permettre aux agriculteurs et viticulteurs présents sur ces zones de mettre en place des pratiques limitant efficacement le transfert des nitrates et pesticides vers les nappes. Au-delà du seul bénéfice sur la qualité de l'eau, et dans le cadre de sa stratégie bas carbone, le Grand Reims souhaite également maximiser les co-bénéfices de ce dispositif de paiements pour services environnementaux. Ainsi, pour bénéficier des PSE du Grand Reims, les pratiques mises en place devront maximiser également la bonne santé des sols, la capture et séquestration du carbone ainsi que la régénération d'habitats pour la biodiversité.</p> <p>Le Grand Reims souhaite s'appuyer sur des dispositifs de PSE déjà existant comme le financement de crédits carbone par les entreprises vers les agriculteurs pour établir un modèle de financement public-privé avec des entreprises du territoire engagées. Le dispositif va s'appuyer sur un AMI engagé par l'agence de l'eau Seine Normandie.</p> <p>Le Grand Reims valorisera ensuite ce projet en rendant public les investissements réalisés par les agriculteurs et viticulteurs et les gains obtenus sur les critères eau - sol - biodiversité - climat.</p> <p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) élaboration du cahier des charges pour préfigurer les PSE mis en œuvre par le Grand Reims ; 2) réalisation d'une étude pour accompagner la collectivité dans la préfiguration de PSE ; 3) définition des AAC où seront déployés les PSE et prospective auprès des entreprises du territoire souhaitant s'impliquer dans la démarche ; 4) versement du PSE. <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°31 : stratégie de soutien à la transition écologique du secteur agricole.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Phase montage du projet :</p> <p>Élaboration du cahier des charges et préfiguration de l'outil</p> <p>Phase développement :</p> <p>Nombre d'exploitations et surfaces agricoles et viticoles intégrés dans le dispositif</p> <p>Nombre d'entreprises impliquées dans le dispositif</p> <p>Euros mobilisés</p> <p>Autres indicateurs selon la définition du cahier des charges</p>
OBJECTIFS	En cours de construction et selon les clauses du cahier des charges élaboré Intègre la définition d'un objectif financier mobilisé
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction de l'eau et de l'assainissement

PARTENAIRES	CCI Grand Est Marne développement DDT (service eau environnement protection de la ressource) Chambre d'agriculture de la Marne Grand Reims - directions de la transition écologique, du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur - de la communication Terrasolis Agence de l'eau Seine Normandie
FINANCEURS	Phase études et développement : Grand Reims Agence de l'eau Seine Normandie Phase développement : Entreprises du territoire
MOYENS HUMAINS	-
MOYENS FINANCIERS	À définir
PLANNING	2022 - 2023 : élaboration du cahier des charges du PSE du Grand Reims avec un cabinet d'études spécialisé et hiérarchisation des aires d'alimentation de captage pour le déploiement du dispositif 2023 : prospective auprès des entreprises du territoire et versement du PSE Planning à confirmer selon l'engagement de l'AESN dans la démarche des PSE
PUBLICS CIBLES	Agriculteurs et viticulteurs dont les parcelles se trouvent sur les aires d'alimentation de captage dont la qualité est jugée problématique
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°45	DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE TERRITORIALE DE VALORISATION D'URINE HUMAINE EN FERTILISANT AGRICOLE
AMBITION	
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La fertilisation en agriculture est un enjeu majeur afin de répondre à nos objectifs climatiques et pour augmenter notre résilience alimentaire. En effet, la majorité des engrais actuellement utilisés en agriculture sont d'origine fossile et importés de l'étranger.</p> <p>L'urine humaine pourrait permettre de limiter cette dépendance et diminuer l'empreinte carbone de l'agriculture. En effet, ce liquide est composé à 95 % d'eau et à 5 % de nutriments et oligo-éléments. Il est donc trop peu concentré pour être compétitif face aux engrais d'origine fossile, mais il se révèle être un excellent milieu de culture pour des bactéries à intérêt agronomique.</p> <p>Toopi Organics est une start-up dont l'objectif est de faire émerger une filière de valorisation d'urine humaine en fertilisant agricole en utilisant le liquide comme milieu de culture de bactéries à intérêt agronomique. Cette filière permettrait de substituer une partie des engrais (azotés et phosphorés) utilisés par les agriculteurs et donc de diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par la production et l'utilisation de ces engrais.</p> <p>Cela permettrait également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'économiser de l'eau potable (20 % de la consommation d'eau potable domestique est utilisée dans les sanitaires) ; - de réduire notre dépendance aux importations d'engrais de l'étranger ; - de donner de la visibilité sur le prix des engrais aux agriculteurs, avec un prix du produit inférieur et une efficacité équivalente aux engrais de synthèse. <p>Pour cela, l'idée est donc de collecter l'urine dans des sites à gros volume annuel (collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, stades, centres événementiels). L'urine sera ensuite enrichie en bactéries dans une unité de transformation.</p> <p>Des essais agronomiques de la solution développée par Toopi Organics sont déjà en cours sur le territoire du Grand Reims en collaboration avec la coopérative Ceresia.</p> <p>Pour aller plus loin et développer la première filière territoriale de valorisation de l'urine en fertilisant agricole française, le Grand Reims souhaite s'associer avec Toopi Organics et la coopérative Ceresia pour évaluer le gisement potentiel, les besoins des agriculteurs du territoire et la faisabilité de la construction d'une unité de transformation sur le territoire.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de sites de collecte Volume d'urine collectée Volume de fertilisant produit</p>
OBJECTIF	Collecter 250 m ³ d'urine par an dans un rayon de 100 km maximum autour de Reims
PORTEUR D'ACTION	Toopi Organics
PARTENAIRES	<p>Grand Est Marne Chambre d'agriculture de la Marne DDT (service eau environnement protection de la ressource) Grand Reims - direction de la transition écologique / direction du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur Ceresia Bioeconomy For Change Agence de l'eau Seine Normandie Neoma Business School Université de Reims Champagne-Ardenne</p>

FINANCEURS	À définir Sollicitation du soutien de l'État dans le cadre de l'AMI « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »
MOYENS HUMAINS	À définir
MOYENS FINANCIERS	Étude de filière : 80 000 € Mise en place de la filière : à définir lors de l'étude de filière
PLANNING	1 ^{er} semestre 2022 : dépôt du dossier de candidature à l'AMI « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » 2 ^e semestre 2022 - 2023 : étude de filière territoriale À partir de 2024 : mise en place de la filière territoriale
PUBLICS CIBLES	Collecte : collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, stades, centres événementiels de la Marne Valorisation : agriculteurs de la Marne
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°46	ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE POUR LE SECTEUR AGRICOLE À L'ÉCHELLE DU GRAND REIMS
AMBITIONS	Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le territoire du Grand Reims est composé de 3 396 exploitations agricoles réparties sur 97 871 hectares, soit près de 69 % de la Communauté urbaine. À travers la stratégie bas carbone du Grand Reims, il s'agit de pouvoir initier l'élaboration d'une stratégie climat-air-énergie pour l'agriculture à l'échelle du Grand Reims se déclinant en 7 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : développer des systèmes économes en intrants <p>L'accompagnement des exploitations vers des démarches d'agroécologies afin de répondre aux enjeux de développement d'une agriculture bas carbone d'ici 2050 et d'adaptation de l'agriculture aux conséquences du changement climatique. Cet axe est complémentaire au dispositif des PSE expérimenté à travers l'action 44.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 2 : encourager la plantation de haies et de projets d'agroforesterie <p>La plantation de haies augmente le stockage de carbone par la biomasse végétale pérenne (aérienne et souterraine), la matière organique restituée au sol via la litière (feuilles mortes), le renouvellement des racines fines et les exsudats racinaires. Le stockage dans la biomasse ligneuse dépend du devenir du bois produit : il sera de plusieurs voire centaines d'années pour le bois d'œuvre mais considéré comme nul pour les produits utilisés comme bois de chauffage, brûlé dans l'année. Cette dernière valorisation contribue néanmoins à la substitution d'énergie fossile.</p> <p>En fonction des dispositifs de financement existants pour encourager la plantation de haies ou de projet d'agroforesterie, les exploitants agricoles et viticoles seront informés et sensibilisés afin d'augmenter le linéaire de haies sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 3 : améliorer l'efficacité des couverts végétaux et favoriser les techniques de conservation des sols <p>La présence de couverts végétaux en période d'interculture évite de laisser le sol nu, qu'il s'agisse de repousses ou de couvert implanté entre deux cultures. Bien gérés, ces couverts végétaux permettent de limiter les fuites de nitrates (-50 % de lessivage) et de réduire les apports d'engrais à la culture suivante de -5 à -50 kg d'azote par ha (d'autant plus si on peut planter une légumineuse).</p> <p>Ils protègent aussi le sol contre l'érosion, favorisent la vie microbienne du sol. Les apports de biomasse racinaire augmentent la teneur en matière organique le stockage de carbone dans le sol.</p> <p>Ils favorisent la biodiversité surtout en cas de semis de mélange d'espèces favorables aux pollinisateurs et à la faune sauvage ce qui est un atout dans l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Les techniques culturales simplifiées (travail du sol sans labour, profond, superficiel et semis direct) sont réputées pour avoir un effet positif sur le stockage de carbone dans le sol. Les études montrent qu'elles ont un effet sur la répartition des matières organiques du sol et donc le carbone mais pas sur le stockage en tant que tel.</p> <p>Le carbone a tendance à se concentrer en surface et le sol à être plus dense également ce qui trouble les techniques d'analyse classiques.</p> <p>En revanche, les techniques culturales simplifiées, pour être productives, nécessitent la mise en place d'une rotation plus longue avec des apports de matière organique (fumier, composts, résidus de cultures) et couverts végétaux. Cela a un impact positif sur le stock de carbone.</p> <p>La réduction du travail du sol permet en outre de réduire les émissions de GES par la moindre consommation de carburant.</p> <p>La Chambre d'agriculture accompagne les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de ces techniques. Cet accompagnement se fait sous forme collective au travers des Groupes d'Études et de Développement Agricole (GEDA).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 4 : optimiser la fertilisation <p>L'azote est un élément central de la croissance des cultures. A la parcelle, les apports peuvent s'effectuer par un épandage d'engrais minéraux de synthèse, par recyclage des produits résiduaires organiques ou par fixation biologique du N₂ atmosphérique via les légumineuses.</p>

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Partant du constat que les bilans affichent un surplus d'azote et que l'efficacité des apports est parfois limitée, l'optimisation de la fertilisation azotée est l'un des principaux leviers à favoriser auprès des agriculteurs. Le conseil se traduit par un calcul du bilan azoté de la parcelle en prévisionnel et un pilotage de l'apport d'azote en fonction des besoins des plantes en saison.</p> <p>La Chambre d'agriculture accompagne les exploitants afin de mieux adapter les apports d'azote aux besoins des plantes. Cet accompagnement se fait au travers de l'offre de service « Mes Sat'Images ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 5 : optimiser l'épandage d'engrais minéraux et organiques <p>Dans les 15 jours suivant un apport d'azote minéral, les pertes par volatilisation sont favorisées par des conditions climatiques chaudes, venteuses, et sans pluie significative. Suivant la forme de l'engrais azoté, le risque potentiel de volatilisation d'ammoniac peut différer : de 3 % pour l'ammonitrate, jusqu'à 20 % pour l'urée (voire 40 % sur sols calcaires, et en condition favorables à la volatilisation).</p> <p>Pour les matières organiques à fort taux d'azote ammoniacal, les pertes par volatilisation peuvent être significatives si elles ne sont pas incorporées au sol rapidement après épandage. Elles varient de 5 à plus de 60 % selon la température de de l'air et du sol en surface.</p> <p>L'agriculteur peut réduire au maximum le risque de volatilisation d'ammoniac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en utilisant un matériel d'épandage adapté (pendillard, enfouisseur à dents ou à socs, enfouisseur sur prairies) - en enfouissant rapidement les matières organiques sur sol nu, - en réalisant ces apports, si possible en périodes défavorables à la volatilisation. <p>La mise en œuvre de ces techniques nécessite l'utilisation de matériel spécifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 6 : Encourager les panneaux photovoltaïques sur bâtiment et la valorisation du développement des énergies renouvelables en complément des actions identifiées (actions 50 – schéma EnRR et 52 – méthanisation) <p>La Chambre d'agriculture de la Marne s'est organisée pour accompagner les projets photovoltaïques dès 2021.</p> <p>Formation, étude, accompagnement administratif, maîtrise d'œuvre (avec un bureau d'études partenaire) et appel d'offre de centrales photovoltaïques sont désormais proposés aux exploitants pour qu'ils puissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Trouver le meilleur scénario d'installation o Rester libre du choix de leur centrale pendant toutes les démarches administratives o Contractualiser avec un installateur offrant toutes les garanties nécessaires o Acheter au meilleur prix grâce au système d'appel d'offre et mise en concurrence <ul style="list-style-type: none"> - Axe 7 : Mettre en place une offre de services pour passer les engins agricoles au banc d'essai moteur <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°31 : stratégie de soutien à la transition écologique du secteur agricole.</p>
<p>INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>À définir selon la stratégie définie</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Déclinaison du plan d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un objectif de plantation de 15 km de haies et l'accompagnement de 2 projets d'agroforesterie - augmenter de 10 % les adhérents aux GEDA - accompagner 30 exploitations (900 ha) supplémentaires dans des outils d'optimisation de la fertilisation - aider à l'acquisition de 20 équipements d'épandage - accompagner 6 exploitants dans un équipement PV sur bâtiment agricole
<p>PORTEUR D'ACTION</p>	<p>Chambre d'agriculture de la Marne et FRCUMA (action 7) Exploitants agricoles</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<p>État - Grand Reims - CA régional - PNR Montagne de Reims Terrasolis - Coopératives agricoles - Symbiose GRDF - GRT Gaz - ENEDIS</p>
<p>FINANCEURS</p>	<p>Grand Reims AESN</p>
<p>MOYENS HUMAINS</p>	<p>À définir</p>
<p>MOYENS FINANCIERS</p>	<p>À définir</p>
<p>PLANNING</p>	<p>À définir</p>
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<p>Exploitations agricoles situées sur le département</p>
<p>OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	